

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**LOI N° 1/05 DU 14 MAI 2007 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE LA CONVENTION AFRICAINE
SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES
NATURELLES, SIGNEES A ADDIS-ABEBA, LE 03/12/2003.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, signées à Addis-Abeba le 03 décembre 2003 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, signées à Addis-Abeba le 03 décembre 2003.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 14 mai 2007,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Maitre Clément NIRAGIRA.



Handwritten signature and date:
14.5.2007

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI DE LA CONVENTION AFRICAINE SUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES
NATURELLES, SIGNEE A ADDIS-ABEBA LE 03/12/2003.

NOUS Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné la Convention sur la Conservation de la Nature et des
Ressources Naturelles, signée à Addis-Abeba le 03 décembre 2003 ;

L'avons approuvée et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions
conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'elle est acceptée, ratifiée et confirmée ;

Promettons qu'elle sera intégralement et inviolablement observée ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification
revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 14 mai 2007.

Pierre NKURUNZIZA.

VU ET SCHELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,
Maitre Clément NIBAGIRA.



Handwritten signature and date:
14.5.2007